



Grand Tableau Laïcité / Projet 2020-2021

Note d'info n°5 / Janvier 2021

Le protocole laïcité du 9 décembre 2020 témoigne que l'éducation et la laïcité fédèrent les partenaires de l'école publique !

LAÏCITÉ
= LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
25 janvier 2021

Nous remercions les 65 signataires du protocole 2020

qui sont : 13 élus (maire, adjoint ou CM), 21 enseignants (directrice/teur ou instit), 7 parents d'élèves élus aux CE, 6 responsables d'associations partenaires de l'Amicale et sans oublier les nombreux collègues DDEN qui soutiennent ce projet, notamment ceux qui sont adhérents de l'UD 13.

Texte du protocole 2020

Pour Samuel Paty, la liberté, la démocratie et la laïcité se gagnaient jour après jour avec ses élèves. Ce professeur a été assassiné parce qu'il enseignait et transmettait nos valeurs républicaines aux collégiens. L'esprit des Lumières qu'il incarnait s'impose aux citoyens éduqués et combat l'obscurantisme. Tous les partenaires qui signent ce protocole du 9 décembre 2020, date anniversaire de la loi de 1905, s'associent au combat mené par Samuel qui se battait pour la République et pour garantir des lieux scolaires apaisés avec la prééminence des valeurs républicaines dans le respect des croyances de chacun.

La place de la laïcité dans l'école publique républicaine a été confortée par la loi de 1905 qui sépare les Eglises et l'Etat. Principe fondateur de notre république, la Laïcité, inscrite dans l'article premier de notre constitution, permet à chacun d'entre nous de vivre, de penser et de croire librement ou de ne pas croire. La république n'ignore aucun culte, mais n'en reconnaît aucun. Ce Principe (Le principe de laïcité) est un des fondements du système éducatif français depuis la fin du 19^{ème} siècle. La « Charte de la Laïcité à l'École » présente dans toutes les écoles rappelle les règles du vivre ensemble dans l'espace scolaire. Guidée par le désir d'unité de la Nation Française, la Laïcité articule volonté de protéger la liberté de conscience, désir de s'émanciper et passion pour l'égalité.

Les partenaires Aixois et Saint-Martinois signataires des trois premiers protocoles de 2017, 2018 et 2019 ont marqué leur volonté d'agir ensemble pour renforcer l'éducation à la laïcité dans les écoles et autres structures éducatives en s'appuyant sur la Charte de la Laïcité à l'École.

Le premier protocole signé le 9 décembre 2017 par 8 partenaires à la Maison de Quartier la Mareschale a permis de regrouper un large partenariat pour réaliser le Grand Tableau Laïcité et le tester dans 8 écoles d'Aix-en-Provence et de Saint-Martin de Crau.

Le deuxième signé le 8 décembre 2018 par 15 partenaires à l'école élémentaire la Mareschale a promu l'emploi du Grand Tableau Laïcité (GTL) dans les écoles. A ce jour, le GTL été accueilli dans 115 classes de 26 écoles où étaient scolarisés 2900 élèves.

Le troisième signé le 9 décembre 2019 par 15 partenaires à l'école la Mareschale a encouragé la réalisation d'un nouvel outil pédagogique « La Laïcité en BD » réalisé à la Maison de Quartier la Mareschale et sa vidéo associée.

Le Grand Tableau Laïcité et la BD Laïcité sont deux outils pédagogiques conçus par des enfants sous la conduite de professeurs. Ils répondent à deux principes majeurs « aborder la laïcité à l'école avec sa dimension artistique et culturelle et rendre les enfants acteurs de cette action éducative ».

Ces trois protocoles ont aussi accompagné des actions laïcité des municipalités auprès de la population comme à la mairie de Belcodène, à la médiathèque de Saint-Martin-de-Crau ou dans le quartier d'Encagnane à Aix-en-Provence au printemps 2019. Citons aussi l'Observatoire de la laïcité de Provence (OLPA) qui a conçu et interprété un duo théâtral « Histoire de la laïcité » joué devant des scolaires le 9 décembre 2019.

Le quatrième protocole est signé le 9 décembre 2020 sur plusieurs sites, notamment à Aix-en-Provence, à Saint-Martin-de-Crau, à Sénas et sur d'autres à l'initiative des signataires. Comme les précédents protocoles, il regroupe les partenaires attachés à la laïcité parmi lesquels les membres des conseils d'école (enseignants, parents d'élèves, municipalités et DDEN) et aussi des associations qui œuvrent pour le lien social ou la laïcité, en particulier la Maison de Quartier la Mareschale, l'OLPA, l'Union départementale des DDEN des Bouches-du-Rhône et le Centre d'Information Laïque 13.

Parmi les actions projetées en 2020-2021, le projet Timbres Laïcité conçu en juin 2020 répond aux mêmes principes que les deux précédents. Avec ce troisième outil pédagogique, les élèves d'une école associée dessineront des timbres laïcité qui seront placés sur l'enveloppe d'un courrier adressé à la classe d'une autre école et aussi à d'autres destinataires si les élèves le souhaitent, comme les parents délégués, le maire de la commune ou le président d'une association partenaire. L'enveloppe contiendra un texte composé en classe éventuellement illustré de dessins. L'Amicale des DDEN qui coordonne les projets sera assistée par l'Union départementale des DDEN. Elle adressera aux signataires du quatrième protocole une information régulière sur l'avancement des différents projets.

Chaque signataire du protocole souhaite agir dans son domaine de compétences pour renforcer « le partenariat laïcité à l'école » et témoigner son attachement à la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat.

Les nouvelles communes associées au protocole 2020

Protocole signé par

Claude Filippi

Maire de Ventabren



Protocole signé par

Patrick Pin

Maire de Belcodène

Les communes qui ont aussi signé les protocoles précédents

Protocole signé par

Brigitte Devesa

Adjointe au Maire
d'Aix-en-Provence



Protocole signé par

Henri Niederoest

Premier adjoint
de St-Martin-de-Crau



Signature du Protocole Laïcité à la mairie de Saint-Martin-de-Crau

MERCREDI
9
DECEMBRE
à 14h30



Les contraintes sanitaires ne changent pas la détermination des partenaires accueillis à 14h30 par Henri Niederoest 1^{er} adjoint. Ensemble, ils ont discuté de l'adaptation du projet laïcité sur la commune de Saint-Martin-de-Crau, puis ils ont signé le protocole.

Article publié par la commune

« Protocole partenarial du projet laïcité »

Depuis 3 ans, la Ville de Saint-Martin-de-Crau, l'Amicale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN), des enseignants et des parents d'élèves travaillent à renforcer l'éducation à la laïcité dans les écoles. Chaque année à la même date, le 9 décembre (soit le jour anniversaire de la promulgation de la loi de 1905), ils signent un protocole partenarial qui les engage à collaborer autour des projets relatifs à la laïcité. C'est ainsi que sont nés plusieurs outils pédagogiques : le Grand Tableau de la Laïcité, le Grand Livre de la Laïcité... Le 4^{ème} protocole signé dernièrement, porte sur le développement d'un nouvel outil dans les écoles élémentaires le Timbre Laïcité. Pour les maternelles, un autre projet sera réalisé par le Conseil Municipal des Jeunes : la création d'un « théâtre de papier » (Kamishibai) avec des scènes relatives au vivre ensemble.

Les écoliers ont rendu hommage à Samuel Paty

Ces dessins spontanés d'élèves montrent le travail effectué sur la laïcité à l'école. Ils portent l'espoir d'une société de demain plus ouverte et respectueuse de chacun.

Dessins réalisés par les élèves CM2 de la classe de Georges Simon de l'école la Mareschale pédagogie Freinet



Le texte suivant accompagne le dessin ci-contre
Samuel Paty était un professeur d'histoire-géo.
On a beaucoup entendu parler de lui. Il est mort il y a deux semaines pour avoir appris à ses élèves la liberté d'expression.
Des gens n'étaient pas d'accord avec les mots prononcés pendant son cours. Ces personnes l'ont assassiné. Ils ont utilisé la violence et la peur pour le faire taire.

Les enseignants signataires du protocole laïcité 2020 travaillent dans les écoles suivantes : Maternelle Edouard Peisson et élémentaire la Crémade à Ventabren, élémentaire la Mareschale, élémentaire les Deux Ormeaux et élémentaire les Fenouillères à Aix-en-Provence, élémentaire de Capian et élémentaire du Logisson à Saint-Martin-de-Crau.

Partenaires 2020-2021



Amicale des DDEN : tél 06 43 85 60 12 & 06 65 40 69 98

Informations EN sur la Laïcité à l'école : site Eduscol <https://eduscol.education.fr/pid23591/laicite-principe-et-pedagogie.html>

Signature du Protocole Laïcité d'Aix à l'école La Mareschale

MERCREDI
9
DECEMBRE
à 18 heures



Les partenaires ont été accueillis à 18h par Laure Masse directrice de l'école

Ensemble, ils ont discuté de l'adaptation du projet laïcité 2020-2021 sur Aix :

- la mallette pédagogique BD et sa vidéo associée ;
- les Timbres Laïcité ;
- et les autres projets.

Ils ont débattu de la complémentarité éducative école, parents et associations pour la laïcité.

La cérémonie s'est terminée par une lecture à plusieurs voix du protocole suivie de sa signature.

Le projet Timbres Laïcité va être expérimenté avec les CM2 des écoles du Logisson et la Mareschale

Son principe

Les élèves de chaque classe réaliseront des dessins de timbres qui seront réduits au format d'un timbre-poste. Ils travaillent un texte dont le thème est le vivre ensemble illustré éventuellement pas des dessins. Ils rédigent une lettre à partir de ce texte à l'attention des élèves de l'autre école. Ils placent cette lettre dans une enveloppe où sont collés un ou plusieurs timbres laïcité, ils colle un timbre-poste et postent leur lettre

> Enseignants intéressés contactez-nous.

Les parents d'élèves signataires du protocole laïcité 2020 sont ceux d'Aix et de Ventabren